

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

en exercice : 48

présents : 43

pouvoirs : 5

votants : 48

L'an deux mille dix sept, le dix huit janvier à 19 heures 30,
Le Conseil de la Communauté de Communes Sèvre & Loire,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle Frédéric Praud au Loroux-Botterau
sous la présidence de M. Pierre-André PERROUIN, Président
Date de la convocation : 12 janvier 2017

Présents :

MM PERROUIN SABOURIN LUCAS COIGNET BALEYDIER JOUNIER BOUHIER TEURNIER GICQUEL HUET BARON
RIPOCHE BERTIN MABIT LAUMONIER CORBET ROCHET ROUSSEAU RIVERY BARAUD AGASSE MARCHAIS J.M.
MARCHAIS J. POUPELIN AUBRON BUZONIE
MMES BRAUD LERAY MENARD TESSERAU HOUSSIN CHOBLET DAVIOT SECHER BOUCHER PETITEAU
MOSTEAU GILBERT ARBERT CHARRIER LE POTTIER PEROCHEAU LACOSTE

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mr SERISIER (pouvoir à Mme GILBERT), Mr LEGOUT (pouvoir à Mr AUBRON), Mme VIVANT (pouvoir à Mr
ROCHET), Mme MEILLERAIS-PAGEAUD (pouvoir à Mr CORBET) et Mme BABIN (pouvoir à Mme BRAUD)

Est nommé secrétaire de séance : Maurice BOUHIER

Adhésion au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique

Vu le Code général des Collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique
territoriale et notamment son article 23,
Vu la loi n° 88-13 du 05 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation modifiée, et notamment son
article 48,
Vu le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant
dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des commissions
de réformes, des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de
maladie des fonctionnaires territoriaux,
Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime retraite des fonctionnaires affiliés à la
Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADHERE**, à compter du 1^{er} janvier 2017, au Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de Loire-Atlantique.

L'adhésion porte sur le socle des prestations du C.D.G. 44 dont le paiement est assuré par le versement de la cotisation, à savoir :

- ✓ gestion des carrières ;
- ✓ gestion des Commission administratives paritaires ;
- ✓ gestion des retraites
- ✓ conseil juridique ;
- ✓ Conseil de discipline 1^{er} degré ;
- ✓ Conseil de discipline régional de recours ;
- ✓ instances médicales statutaires (Comité médical et Commission de Réforme) ;
- ✓ prévention des risques professionnels : mission de conseil ;
- ✓ gestion de prévention des risques psychosociaux ;
- ✓ conseil et accompagnement social dans le milieu du travail ;
- ✓ concours et examens professionnels ;
- ✓ valorisation de l'emploi public ;
- ✓ mission handicap.

- **AUTORISE** le Président de la Communauté de Communes de Sèvre et Loire à signer la convention d'adhésion au Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de Loire-Atlantique.

Fait à Vallet, le 18 janvier 2017

Le Président

Pierre-André PERROUIN



Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de sa transmission en
préfecture le 20 JAN. 2017

de son affichage le 24 JAN. 2017